



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction Départementale
des Territoires de la Nièvre
Service Eau Forêt Biodiversité
Affaire suivie par : Séverine HURON
Tel. : 03 86 71 71 71
Mél. : ddt-sefb@nievre.gouv.fr

Nevers, le 11 mai 2020

LAUTIER Guy
5, route de Tanneau
58190 TANNAY

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Vidange de plan d'eau Parcelle A 490 sur la commune de SAINT-DIDIER
Accord sur dossier de déclaration
Référence : 58-2020-00025

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Vidange de plan d'eau Parcelle A 490 sur la commune de SAINT-DIDIER

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 09 Mars 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) de :

- SAINT-DIDIER

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la NIEVRE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

- à compter de sa notification, par le déclarant dans un délai de deux mois débutant un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire en vigueur ;
- à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par les tiers dans un délai de quatre mois. Ce délai est susceptible d'être prorogé en cas de prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La chef du bureau milieux aquatiques et pêche,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital letter 'A' with a loop at the top and a horizontal bar that curves to the right.

Aude PELICHET